



Chers parents,

Favoriser les meilleures conditions d'accueil et d'apprentissage reste le souci permanent de la Municipalité qui a consacré en 2021, 630 € par élève des écoles publiques, pour l'achat de matériel pédagogique, de livres et fournitures, le salaire des agents des écoles maternelles, les cours de natation, les sorties scolaires, les frais d'entretien et de chauffage des bâtiments etc.

Sur la base de la convention signée entre la Ville et l'OGEC locale, une subvention du même montant a été versée à l'école Sainte Marie pour chaque élève quesnoysien accueilli.

Côté travaux, la Ville met à profit les périodes de vacances scolaires pour les réaliser : pose d'un nouveau portail au groupe scolaire Jean Macé-Picasso, et remise en peinture de classes et de la salle de repas à l'Éventail. La rentrée se prépare durant les vacances !

Cette rentrée s'inscrira dans un contexte économique marqué par l'inflation et la hausse du coût de la vie. La ville y est également confrontée dans tous ses postes de dépenses. Néanmoins, le Conseil municipal a décidé de mettre en place à partir du 1er septembre, une tarification sociale de la cantine scolaire, grâce au dispositif d'aide proposé par l'État.

Cette action permettra d'alléger le budget des familles relevant des 3 premières tranches : le coût du repas leur sera désormais facturé 1€ .

La municipalité fait également le choix de ne pas augmenter les tarifs de la restauration scolaire sur les autres tranches alors que les prix des denrées et de l'énergie ne cessent d'augmenter. Nous sommes certains que cet effort sera apprécié des familles en cette période d'inflation. Tarifs page 6

Découvrez dans ce « Guide de rentrée scolaire 2022-2023 » toutes les informations et contacts qui peuvent vous être utiles tout au long de cette nouvelle année scolaire.

Enfin, nous tenons à remercier sincèrement toutes les personnes qui accompagnent au quotidien les enfants : les équipes enseignantes, les ATSEM, les éducateurs, les animateurs, les agents de la restauration municipale. Toutes et tous sont animé.e.s par cette passion du service public auprès des plus jeunes, citoyens de demain.

Bel été et bonne rentrée à toutes et à tous !

Nathalie WILLERVAL, Adjointe au Maire déléguée à la Petite Enfance et à la Vie Scolaire

> Samuel OLIVIER, Adjoint au Maire délégué à l'Enfance et à la Jeunesse

# Sommaire:

p1
p 2
p 3-4
p 5-6
p 7-8
р9
élèves p 10
p 10
p 11-12
p 13
p 14
p 15

Toutes les informations utiles sont disponibles sur le site de la ville : www.quesnoysurdeule.fr

# Nos écoles

### Les écoles publiques :

-> Groupe scolaire Picasso / Jean Macé 54 rue du Maréchal Foch Directrice : Carole LEFEBVRE 03 20 39 86 89 (maternelle) 03 20 78 93 58 (du CP au CE1) ce.0591973z@ac-lille.fr

Horaires : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 (ouverture des portes 10 minutes avant).

-> École élémentaire Jules Ferry (CE2 au CM2) 46 rue de Warneton Directrice : Sylvie BONNEAUD 03 20 78 93 50 ecole.j.ferry.quesnoy@wanadoo.fr

Horaires: Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h35 à 11h35 et de 13h35 à 16h35 (ouverture des portes 10 minutes avant).

### L'école catholique :

- -> Groupe scolaire Sainte Marie Cheffe d'établissement : Isabelle VIEL
- De la maternelle au CE1 21 rue Saint Vincent 03 20 39 87 30
- Du CE2 au CM2
  30 rue de Warneton
  09 73 18 17 95
  secretariat.stemarie.quesnoy@orange.fr

Horaires : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

# Calendrier des vacances scolaires

### Rentrée scolaire des élèves :

Jeudi 1er septembre 2022

### Vacances de la Toussaint

Fin des cours : samedi 22 octobre 2022 Reprise des cours : lundi 7 novembre 2022

### Vacances de Noël

Fin des cours : samedi 17 décembre 2022 Reprise des cours : mardi 3 janvier 2023

### Vacances d'hiver

Fin des cours : samedi 11 février 2023 Reprise des cours : lundi 27 février 2023

### Vacances de printemps

Fin des cours : samedi 15 avril 2023 Reprise des cours : mardi 2 mai 2023 Pont de l'Ascension : vendredi 19 mai 2023

### Vacances d'été

Fin des cours : vendredi 7 juillet 2023

# Les services périscolaires municipaux

La commune met en place 3 prestations périscolaires :

- La restauration sur le temps du midi,
- Les garderies du matin et du soir,
- L'étude pour les primaires des écoles publiques.

### **Obligation d'inscription**

Pour tous ces services, l'inscription préalable est obligatoire. En aucun cas, la commune ne pourra être responsable d'un enfant qui n'est pas inscrit.

Un enfant non inscrit reste sous la responsabilité de ses parents. Il est susceptible de ne pas être pris en charge.

L'inscription se fait par le Portail famille, directement accessible depuis le site internet de la Ville ou lors de rendez-vous en mairie pour les familles ne disposant d'aucun accès à Internet.

L'inscription sur le Portail famille est effective après la mise en ligne des documents nécessaires à l'inscription (justificatif de domicile, avis d'imposition, feuille d'autorisation parentale et sanitaire). Ensuite, chacun pourra effectuer les inscriptions à l'année, au mois, et **jusqu'à 12 jours** avant la consommation de la prestation de restauration et **7 jours** avant les garderies et l'étude.

Les modifications éventuelles pourront également être faites dans le respect des délais précédemment exposés.

La facturation sera établie au mois après consommation. Les parents auront jusqu'au 15 du mois suivant pour effectuer leur réglement soit :

- -> par paiement en ligne,
- -> par prélèvement automatique,
- -> par chèque déposé dans la boîte aux lettres de la mairie
- -> et en mairie sur rendez-vous pris auprès du service facturation En cas de difficultés financières pour le paiement des prestations périscolaires, le CCAS est à votre disposition pour étudier les possibilités d'aide: 03 20 63 11 86.

### Majoration et pénalités de retard

Il est impératif pour les parents d'anticiper les besoins de leurs enfants. Toute consommation d'une prestation périscolaire sans inscription dans les délais est majorée d'1€.

Quel que soit le mode de paiement, tout impayé fait l'objet d'une majoration de 40€ par facture.

Pour toute demande d'information : facturation@quesnoysurdeule.fr et 03 20 63 16 62



À noter pour le calcul du tarif de vos prestations :

QF =  $\frac{\text{Revenu fiscal de référence}}{12 \times \text{nb parts fiscales}}$ 

Tranche 1: QF de 0 à 299€
Tranche 2: QF de 300 à 499€
Tranche 3: QF de 500 à 799€
Tranche 4: QF de 800 à 1199€
Tranche 5: QF de 1200 à 1499€
Tranche 6: QF de 1500 à 1799€
Tranche 7: QF de 1800€ et +

# La restauration municipale

### L'engagement de la Ville

Dans la cuisine centrale de l'Éventail, près de 85 000 repas sont cuisinés chaque année pour les enfants déjeunant à la cantine dans l'un des trois restaurants scolaires.

Les repas sont confectionnés sur place, essentiellement à base de produits frais et de saison. La part d'aliments issus de l'agriculture biologique des productions locales est en progression constante. Les menus sont élaborés avec l'aide d'une diététicienne.



Les menus sont consultables sur le site de la ville et affichés dans les écoles.



2 étoiles au label Ici je mange local

### Les responsables des sites de restauration

Responsable de la restauration municipale et de la cuisine centrale : Damien Vandierdonck

secondé de 3 responsables de site :

- Olivier PLOYART au restaurant l'éventail 22 allée de la Rosebeck
- Anne DELEVOYE au restaurant Saint Vincent 15 rue Saint Vincent
- Coralie LEVEQUE au restaurant Foch 54-56 rue du Maréchal Foch

### Les tarifs

Tranches	Restauration scolaire		
Hanches	Initial	PAI*	
QF de 0 à 299 € *	1€	1€	
QF de 300 à 499 € *	1€	1€	
QF de 500 à 799 € *	1€	1€	
QF de 800 à 1199 €	3,50 €	1,75 €	
QF de 1200 à 1499 €	3,80 €	1,90 €	
QF de 1500 à 1799 €	4,10 €	2,05 €	
QF 1800 € et +	4,45 €	2,23 €	
Extérieurs	5,30 €	2,65 €	

<sup>\*</sup> Tarifs bénéficiant d'une aide de l'État

Tranches	Restauration durant les centres de loisirs		
Hanches	Initial	PAI*	
QF de 0 à 299 €	2,95 €	1,48 €	
QF de 300 à 499 €	3,10 €	1,55 €	
QF de 500 à 799 €	3,30 €	1,65 €	
QF de 800 à 1199 €	3,50 €	1,75 €	
QF de 1200 à 1499 €	3,80 €	1,90 €	
QF de 1500 à 1799 €	4,10 €	2,05 €	
QF 1800 € et +	4,45 €	2,23 €	
Extérieurs	5,30 €	2,65 €	

<sup>\*</sup> les tarifs «PAI» (50% du tarif initial) ne sont applicables que pour les enfants présentant un problème de santé (allergie, intolérance alimentaire...) et sur présentation d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI). Les repas sont fournis par les parents et pris sur place avec l'encadrement du personnel de surveillance.

# Garderies périscolaires du matin et du soir

La garderie périscolaire municipale est un service d'accueil pour les enfants scolarisés dans les écoles de la commune, pendant les heures qui précèdent et suivent la classe pour une meilleure conciliation vie familiale et vie professionnelle.

La commune dispose d'un **lieu d'accueil unique : la Maison blanche.** Des conduites accompagnées sont assurées par du personnel municipal vers les écoles Jules Ferry et Sainte-Marie rue de Warneton matin et soir. Les élèves de l'école Sainte-Marie, rue Saint-Vincent, ne bénéficient pas de ce service (voir service proposé par l'école p 10).

Un petit-déjeuner est proposé aux enfants de 7h15 à 7h45 ainsi qu'un goûter complet et équilibré le soir. Les cas d'allergies alimentaires faisant l'objet d'un Plan d'Accueil Individualisé (PAI) seront pris en compte.

Pendant ces périodes, les enfants sont placés sous la responsabilité du personnel d'animation, diplômé et habilité par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

### Les horaires

- Accueil du matin
   De 7h15 à 8h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis
- Accueil de l'après-midi
   École Picasso (maternelle) de 16h30 à 18h30
   École Jean Macé, Jules Ferry et Sainte Marie rue de Warneton de 17h30 à 18h30 après l'étude.

### Les tarifs

Les parents s'engagent à inscrire la participation prévisible de leur(s) enfant(s) aux accueils périscolaires, en ligne via le portail famille ou lors de permanences du service facturation.

Rappel : une majoration de 1€ est appliquée pour toute inscription hors délai ou non inscription (cf page 4).

	GARDERIES PÉRISCOLAIRES MATERNELLE			
Tranches				
	7h15 - 8h20	16h30-17h30	17h30-18h30	
QF de 0 à 299 €	1,20 €	1,40 €	1,40 €	
QF de 300 à 499 €	1,40 €	1,65 €	1,65 €	
QF de 500 à 799 €	1,60 €	1,90 €	1,90 €	
QF de 800 à 1199 €	1,80 €	2,15 €	2,15 €	
QF de 1200 à 1499 €	2 €	2,40 €	2,40 €	
QF de 1500 à 1799 €	2,20 €	2,65 €	2,65 €	
QF 1800 € et +	2,40 €	2,90 €	2,90 €	
Extérieurs				
QF de 0 à 499 €	2,10 €	2,40 €	2,40 €	
QF de 500 à 1499 €	2,40 €	2,90 €	2,90 €	
QF de 1500 € et +	2,85 €	3,40 €	3,40 €	

Tranches	GARDERIES PÉRISCOLAIRES PRIMAIRE		
	7h15 - 8h20	17h30-18h30	
QF de 0 à 299 € QF de 300 à 499 € QF de 500 à 799 € QF de 800 à 1199 € QF de 1200 à 1499 € QF de 1500 à 1799 € QF 1800 € et +	1 € 1,20 € 1,40 € 1,60 € 1,80 € 2 € 2,20 €	1 € 1,20 € 1,40 € 1,60 € 1,80 € 2 € 2,20 €	
<b>Extérieurs</b> QF de 0 à 499 € QF de 500 à 1499 € QF de 1500 € et +	1,80 € 2,20 € 2,65 €	1,80 € 2,20 € 2,65 €	

# Études surveillées

Ce service municipal s'adresse aux élèves des écoles publiques. Il est encadré par des enseignants et/ou animateurs de 16h30 à 17h30 à l'école Jean Macé et de 16h35 à 17h35 à l'école Ferry sur inscription préalable depuis le Portail famille ou auprès du service facturation. Après l'étude les enfants peuvent être accueillis à la garderie périscolaire de la Maison blanche.

### Les tarifs

Tranches	Étude Primaire
QF de 0 à 299 €	1,30 €
QF de 300 à 499 €	1,45 €
QF de 500 à 799 €	1,60 €
QF de 800 à 1199 €	1,75 €
QF de 1200 à 1499 €	1,90 €
QF de 1500 à 1799 €	2,05 €
QF 1800 € et +	2,20 €
Extérieurs	2,40 €

# Les services mis en place par l'école Sainte-Marie pour ses élèves :

### La garderie

De 7h15 à 8h30 le matin et de 16h30 à 18h30 à l'école Sainte-Marie, rue Saint-Vincent

### L'étude

de 16h30 à 17h30 à l'école Sainte-Marie rue Saint-Vincent et Sainte-Marie Warneton pour les enfants des classes primaires.

Pour plus de précisions concernant les tarifs et les inscriptions, s'adresser au secrétariat de l'école Sainte-Marie, 03 20 78 93 11.

# Les accueils de loisirs - ALSH

### -> Les accueils de loisirs du mercredi

Les accueils de loisirs fonctionnent pendant toute l'année. De nombreuses activités sont proposées dans le cadre d'un projet pédagogique.

Ils sont agréés et contrôlés par le Ministère de la cohésion sociale qui fixe les taux d'encadrement et les qualifications nécessaires.

### Le lieu et les horaires

À la Maison blanche les mercredis en période scolaire pour les enfants de 3 à 12 ans.

En journée de 9 h 00 à 17 h 30 ou en demi-journée de 9h à 12h30 et de 14 h à 17 h 30 Les enfants seront accueillis de 9h à 9h30 et pourront être repris de 17h à 17h30. Garderie possible dès 8 h et le soir jusque 18 h 30

### Les modalités d'inscription

Comme pour les prestations périscolaires, elle se font via le Portail famille ou pendant les permanences en mairie.

### Le réglement s'effectue le mois précédant la prestation.

La possibilité d'inscription aux centres du mercredi sera ouverte sur le site de la commune à compter de juillet 2022 et jusqu'à 15 jours avant la consommation de la prestation.

### Les tarifs

Pour les enfants déjeunant à la cantine, le prix du repas s'ajoutera lors de l'inscription (cf. p6)

	MERCREDI			
Tranches	ALSH (mat	ASLH journée	rnée Garderie	derie
		(matin et après-midi)	8h00-9h00	17h30-18h30
QF de 0 à 299 €	1,85 €	2,80 €	<b>A</b>	<b>^</b>
QF de 300 à 499 €	2,15 €	3,25 €		
QF de 500 à 799 €	2,45 €	3,70 €		
QF de 800 à 1199 €	2,90 €	4,40 €		
QF de 1200 à 1499 €	3,50 €	5,25 €		
QF de 1500 à 1799 €	4 €	6€	1,60 €	1,60 €
QF 1800 € et +	4,50 €	6,85 €		
Extérieurs				
QF de 0 à 499 €	5,15 €	9€		
QF de 500 à 1499 €	6,95 €	10,50 €		
QF de 1500 € et +	9 €	12 €	₩	

### -> Les accueils de loisirs des petites vacances

Accueil des enfants de 3 à 12 ans.

### Les dates et horaires

Accueil de loisirs de la Toussaint du 24 octobre au 5 novembre 2022	<b>Accueil de loisirs de Noël</b> du 19 au 23 décembre 2022
Accueil de loisirs d'hiver	Accueil de loisirs de printemps
du 13 au 24 février 2023	du 17 au 28 avril 2023

De 9 h 30 à 17 h 30 ou en demi-journée (13 h 30 à 17 h 30) Garderie possible dès 8 h et le soir jusque 18 h 30

### Les modalités d'inscription

Elles s'effectuent via le Portail famille accessible depuis le site de la ville, un mois avant le centre ou lors des permanences en mairie pour les familles ne disposant pas d'accès à internet.

Clôture des inscriptions 15 jours avant le début du centre.

## Les dates d'inscription et les tarifs seront disponibles sur le site de la commune.



### À noter

- Pas de prélèvement automatique possible pour les ALSH.
- Tous les règlements se font à l'inscription sur le Portail famille ou en mairie en espèces, chèque, carte bancaire ou chèques vacances ANCV lors de la permanence prévue à cet effet dont la date sera publiée sur le site internet de la commune et affichée en mairie.

L'inscription ne sera pas effective sans le réglement de la prestation.

# Les + apportés par la ville :

### Les séjours de découverte

Financement des classes de découverte pour un séjour d'une durée de 2 nuitées minimum aux élèves quesnoysiens scolarisés du CE2 au CM2. 20€/nuitée.

### Les sorties pédagogiques

Subvention de 10 € par enfant versée chaque année pour les classes des cycles 1 et 2 des écoles publiques.

### La natation

Financement des cours de natation du CP au CM2 comprenant : les transports, les entrées et les prestations des maître-nageurs.

### La sécurité

Pour des déplacements à pied ou à vélo en toute sécurité, la Ville met à disposition gratuitement pour tous les enfants à partir du CP des gilets de sécurité à retirer en Mairie au service développement durable.

### La fête de Noël

Distribution de coquilles et organisation d'un spectacle de Noël pour les enfants de toutes les écoles de la commune (si le contexte sanitaire le permet).

### L'aide aux devoirs

Le CCAS propose avec des bénévoles des séances hebdomadaires d'aide aux devoirs. Renseignements au 03 20 63 11 86 ou ccas@quesnoysurdeule.fr

### Les dictionnaires

Un dictionnaire est remis à tous les élèves de CM1.

### Le CME - Conseil municipal des enfants

Action de citoyenneté permettant aux jeunes élu(e)s de CE2, CM1 et CM2 de découvrir le fonctionnement d'une collectivité et de s'impliquer sur les projets qu'ils choisissent.

### Le socle numérique

La Ville a soutenu en 2021 la transformation numérique des écoles publiques avec un équipement informatique des classes : écran numérique interactif en lien avec un PC relié à internet, géré par l'enseignant pour réaliser ses cours

# Les contacts utiles

Toutes les informations utiles sont disponibles sur le site internet de la commune www.quesnoysurdeule.fr

### Service affaires scolaires

administration-generale@quesnoysurdeule.fr ou 03 20 63 16 69

### Service accueils de loisirs

Isabelle Billiet clsh@quesnoysurdeule.fr ou 03 20 63 16 64

### **Service facturation**

Marie-Laure Sandras facturation@quesnoysurdeule.fr

Adjointe au maire déléguée à la petite enfance, à la vie scolaire et au Conseil Municipal des Enfants : Nathalie WILLERVAL nathalie.willerval@quesnoysurdeule.fr

Adjoint au maire délégué à l'enfance et à la jeunesse : Samuel OLIVIER samuel.olivier@quesnoysurdeule.fr

# Les associations de parents d'élèves



# APEL association des parents d'élèves de l'école libre apel.saintemarie.qsd@gmail.com APEL Sainte Marie Quesnoy-sur-Deûle

# Restez connectés avec l'information de votre ville.









Les @ctualités et les animations de Quesnoy-sur-Deûle dans votre boîte mail grâce une newsletter mensuelle.

Si vous êtes intéressé, inscrivez-vous en envoyant un mail au service communication : communication@quesnoysurdeule.fr